

Infomail n° 7 – mars 2013

Chère lectrice, cher lecteur,

L'association INTERPRET passe en revue une année passionnante et couronnée de succès. En 2012, il est apparu clairement que la consolidation des structures, des procédures et des offres atteinte au cours des dernières années a porté ses fruits et qu'une routine et un professionnalisme sains ont à nouveau pu être vécus. Cela vaut autant pour les affaires courantes de l'office de qualification que pour les activités du centre de compétence. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le rapport annuel 2012, via le lien ci-dessous.

Avec l'arrivée à échéance du mandat fédéral fin 2013, INTERPRET doit à présent relever le défi de réfléchir à son avenir et assurer des offres et services de prestations de qualité identique au-delà de cette date.

Parallèlement, de grands changements attendent tout le domaine de l'encouragement de l'intégration (mot-clé: Programmes cantonaux d'intégration PCI), qui auront une grande portée pour l'interprétariat communautaire. Là aussi, INTERPRET est appelé à assumer son rôle d'organisation nationale et à participer à la mise en place des jalons, en étroite collaboration avec les partenaires aux différents niveaux concernés (Confédération, cantons, acteurs des domaines d'intervention).

Les deux thèmes principaux suivants sont traités dans cet infomail : l'association INTERPRET et notamment les divers aspects ou l'avantage de l'affiliation d'une part et d'autre part la question (ou les publications y relatives) de savoir dans quelles situations et en présence de quels critères, etc., la collaboration avec des interprètes communautaires est indispensable et quels arguments peuvent être mis en avant.

Les informations les plus récentes du centre de compétence et de l'office de qualification vous seront également présentées. Nous vous souhaitons une agréable lecture !

L'association INTERPRET

INTERPRET a été créé en 1999 ; fin 2012, cette association pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle comptait 239 membres individuels et 25 membres collectifs. 192 membres individuels sont des interprètes communautaires certifiés. INTERPRET se voit donc aussi comme une association professionnelle. En sa qualité de communauté d'intérêts nationale, INTERPRET s'occupe des thèmes importants pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle pour l'ensemble de la Suisse. La révision des examens professionnels constitue actuellement l'un des principaux projets de l'association. Dorénavant, le brevet professionnel devra être également accessible dans le domaine de la médiation interculturelle.

Les membres de l'association peuvent prendre part à ce développement, apporter leurs idées et participer à l'élaboration d'importants processus. Les décisions stratégiques centrales concernant le futur de l'association nationale, l'orientation à donner aux divers travaux et projets, mais aussi des concepts, des manières de procéder et des dénominations sont prises, soit directement par les membres dans le cadre des assemblées annuelles, soit par le comité de l'association, élu par les membres.

Les membres individuels disposant du certificat INTERPRET ou du brevet fédéral peuvent faire publier leurs données personnelles dans la base de données des interprètes communautaires de notre site Internet ([Trouver un\(e\) interprète](#)). En tant que membre, vous pouvez en outre participer

à la journée professionnelle annuelle d'INTERPRET à un tarif réduit. Cette année, le thème de cette journée sera « Qu'est-ce qu'il y a de 'culturel' dans l'interprétariat communautaire? ». Le programme avec talon d'inscription est à votre disposition sous le lien ci-dessous.

En sa qualité d'association, INTERPRET cherche à s'adresser à un large public cible. En 2012, INTERPRET a pu intervenir dans le cadre de conférences nationales et internationales. Dans le rapport annuel actuel, vous trouverez plus d'informations sur les activités de l'année rapportée.

[Programme Journée professionnelle \(pdf\)](#)

[Rapport annuel 2012 \(pdf\)](#)

Quand le recours à des interprètes communautaires professionnels est-il nécessaire?

Aide à la décision (existe uniquement en allemand)

Selon le domaine d'intervention, la situation d'entretien et l'interlocuteur ou l'interlocutrice, les critères qui rendent le recours à des interprètes communautaires nécessaire sont différents. Afin de soutenir les professionnel-le-s dans leur décision, INTERPRET a élaboré en collaboration avec *verdi* – Interkulturelles Übersetzen in der Ostschweiz une aide à la décision pour le recours aux interprètes communautaires.

[Flyer Entscheidungshilfe zum Beizug von interkulturell Übersetzenden \(pdf\)](#)

Argumentaires

Pour le travail d'information et de sensibilisation, la diffusion d'arguments pour le recours à l'interprétariat communautaire joue un rôle considérable. INTERPRET a donc mis à jour et revu les trois argumentaires pour les domaines d'intervention de la formation, de la santé et du social : ils sont à disposition sur notre site Internet pour téléchargement.

[Argumentaires \(Site Internet d'INTERPRET, colonne de droite\)](#)

Articles spécialisés

Afin que les professionnel-le-s puissent décider ou non de solliciter un-e interprète communautaire, il faut d'abord qu'ils connaissent l'existence de l'offre.

A cette fin, INTERPRET tente de cibler les publications spécialisées et d'y placer des articles. Ainsi, un article relatif au thème central de l'intégration scolaire («Interkulturelles Übersetzen in der Heilpädagogik») est paru dans la Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik (numéro 1/2013). La Zeitschrift für Sozialhilfe ZESO (numéro 1/2013) a publié un portrait de Theresa Anthoneypillai (interprète communautaire avec brevet fédéral) et une version courte du portrait a été présentée dans le magazine Panorama (numéro 1/2013). Dans le magazine Bildung Schweiz (numéro 3/2013), l'article «Richtig übersetzt – besser verstanden» a pu être publié. D'autres articles suivront.

[Artikel in der Zeitschrift für Heilpädagogik \(pdf, uniquement en allemand\)](#)

[Porträt in der ZESO \(pdf, uniquement en allemand\)](#)

[Artikel in Bildung Schweiz \(pdf, uniquement en allemand\)](#)

Des arguments supplémentaires pour le recours aux interprètes communautaires peuvent être trouvés dans divers articles scientifiques relatifs traitant de la signification d'un interprétariat

professionnel dans le domaine de la santé. Ainsi, Boivin, Leanza et Rosenberg ont publié un article sur le rôle des interprètes, dans lequel ils préconisent une meilleure formation des interprètes communautaires professionnels. Dans leur étude, ils comparent les différents rôles et positions des interprètes professionnels et des interprètes ad-hoc, dans une analyse de la communication lors de consultations à Montréal. Ils arrivent à la conclusion qu'en raison de leur connaissance du code professionnel, les interprètes communautaires professionnels sont exposés à des dilemmes beaucoup plus importants que les interprètes ad-hoc. Les premiers ont donc besoin d'une formation solide.

Dans une étude littéraire, Hyman montre les frais que doit prendre en charge le système de la santé canadien lorsqu'il n'y a pas de service d'interprétariat à disposition. Par conséquent, il ressort de l'étude l'exigence d'intégrer l'interprétariat communautaire professionnel à l'ensemble du système de santé.

Et pour finir, une étude de Bischoff et Daenhaerynck sur les coûts engendrés par les barrières linguistiques lors du traitement des cas des requérant-e-s d'asile en Suisse confirme la constatation de Gehrig et Graf (2009: coûts et bénéfices de l'interprétariat communautaire dans le système de la santé), selon laquelle le recours aux interprètes communautaires crée à court terme des frais supplémentaires pour le système de la santé. Par contre, à long terme, il permet de réduire les coûts dans le système de la santé, l'économie et la société.

[Boivin, Leanza et Rosenberg 2012: Représentations et rôles des interprètes professionnels et familiaux dans les entretiens médicaux et implications pour le monde vécu, Alterstice 2\(2\)](#)

[Hyman 2009: Literature Review: Costs of Not Providing Interpretation in Health Care. Access Alliance.](#)

[Bischoff and Denhaerynck 2010: What do language barriers cost? An exploratory study among asylum seekers in Switzerland](#)

[Gehrig et Graf 2009: Coûts et bénéfices de l'interprétariat communautaire dans le domaine de santé. Résumé \(pdf\)](#)

Nouveautés du centre de compétence

Structures tarifaires dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle

Dans le contexte de la nouvelle orientation de l'encouragement de l'intégration et des changements qu'elle entraîne dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle, il est de plus en plus souvent demandé à INTERPRET d'émettre des recommandations sur les structures de tarifs et de coûts. Le comité d'INTERPRET a donc rédigé en mars 2013 un document de travail contenant des réflexions et des recommandations y relatives. Le document est disponible sur notre site Internet.

[Structures tarifaires de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle \(pdf\)](#)

Nouveautés à l'office de qualification

Examens professionnels en décembre

En décembre 2012, 11 candidates et candidats ont passé l'examen professionnel pour le brevet fédéral d'interprétariat communautaire, à Berne. Ils ont tous réussi l'examen et ont acquis le brevet. Nous félicitons Aynur Akalin-Ince, Mihane Balaj, Brikela Andrea, Vera Lúcia Benz-Da Silva,

Marianna Branger-Frigerio, Karim Farhan, Rosalie Faugeron, Alban Ismailaj, Fatima Selimovic, Jeyamalini Sivakumar et Remzi Zhuta pour ce succès professionnel !

Prochaines dates pour l'examen de validation des acquis

Les 31 mai et 2 septembre 2013 auront lieu les prochains examens dans le cadre de la procédure de validation des acquis. Cette procédure est destinée aux interprètes communautaires qui ont acquis les compétences requises pour le [module 1](#) et/ou le [module 2](#) grâce à de nombreuses heures de pratique et à des formations ciblées, sans avoir suivi les modules de formation, et qui souhaitent obtenir le certificat INTERPRET par la voie de la validation des acquis.

[Procédure d'équivalence \(Site Internet d'INTERPRET\)](#)

Nouvelles parutions

- Le dialogue à l'école : fil conducteur pour une collaboration efficace avec les interprètes communautaires dans le domaine de la formation et de l'éducation.
- Les résultats d'une enquête menée auprès des institutions H+ ont été publiés par l'OFSP dans le rapport **Réglementation et financement de l'interprétariat communautaire dans les hôpitaux**. Il montre à quel point la manière de réglementer l'interprétariat communautaire est différente entre 74 institutions (hôpitaux et cliniques dans toutes les régions linguistiques).

[Shop \(Site Internet d'INTERPRET\)](#)

[Réglementation et financement de l'interprétariat communautaire dans les hôpitaux \(pdf, uniquement en allemand\)](#)

Manifestations à venir

- Vendredi 12 avril : journée professionnelle **Migranten mit Potenzial** – Tagung für Praxis, Politik und Wissenschaft (en allemand)
- Vendredi 3 mai : **assemblée des membres** d'INTERPRET
- Samedi 1^{er} juin : **journée professionnelle** *Qu'est-ce qu'il y a de «culturel» dans l'interprétariat communautaire?*

[Actualités \(Site Internet d'INTERPRET\)](#)

L'infomail paraît trois fois par année. Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir d'informations d'INTERPRET par voie électronique, veuillez nous renvoyer ce courriel avec l'indication « se désinscrire ».

Merci de corriger vos coordonnées si nécessaire et de nous communiquer si vous n'êtes plus le bon ou la bonne destinataire pour ces informations.

INTERPRET

Monbijoustrasse 61, 3007 Berne

tél : 031 351 38 28, fax : 031 351 38 27

coordination@inter-pret.ch, www.inter-pret.ch